

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ LE VENDREDI 21 MARS 2025 A 19H30</p>
--	--

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 12/03/2025

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Excusés : RIMBOUD Christelle (pouvoir à GIANNINA Gisèle), CHATELAIN Éric (pouvoir à ALIOUA Yacine)

Absents : DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Sébastien CHEVRIER-GROS est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025/05 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Madame le Maire présente le Compte de gestion du Receveur Public et rappelle que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2024.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

FONCTIONNEMENT	PRÉVU (BP + BS + DM)	RÉALISÉ
Dépenses 2024	1 466 126.41	554 813.28
Recettes 2024	1 466 126.41	800 024.78
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024		245 211.50 €
Excédent / Déficit 2023 reporté		694 732.93 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		939 944.43 €

INVESTISSEMENT	PRÉVU (BP + BS + DM)	RÉALISÉ
Dépenses 2024	1 034 082.59	429 663.06
Recettes 2024	1 034 082.59	192 467.13
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2024		-237 195.93 €
Excédent / Déficit 2023 reporté		-102 878.70 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		-340 074.63 €
RÉSULTAT GLOBAL CLOTURE		599 869.80 €

Le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif 2024.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2024 du receveur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du receveur public. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Sébastien CHEVRIER-GROS



Transmis au contrôle de légalité
Le 24 MARS 2025

Publié le 24 MARS 2025